



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Inquiétudes autour de la nouvelle pratique du puppy yoga

Question écrite n° 18238

Texte de la question

M. Olivier Falorni attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur le « Puppy Yoga ». Cette activité, nouvelle, consiste en la pratique du yoga par des adultes avec des chiots, souvent issus d'élevage. Ce concept très particulier, installé maintenant dans la plupart des grandes villes, consiste à réaliser une séance en compagnie de bébés chiens. Le cours est généralement découpé de la manière suivante : 20 minutes de yoga, 30 minutes de câlins avec les chiots, puis la séance se termine par de la relaxation. Le prix d'une séance est compris entre 30 et 47 euros. Bien plus cher qu'une séance de yoga classique qui varie de 20 à 40 euros pour une heure et demie. Cette activité pose problème pour plusieurs raisons. Les chiots issus d'élevage sont amenés sur site en voiture et parfois sous des chaleurs écrasantes. Les chiots se retrouvent ensuite dans un petit studio avec une vingtaine d'adultes inconnus. Ces pratiquants de yoga qui souvent ne connaissent pas les gestes à effectuer avec des chiots, les prennent immédiatement dans leurs bras et les passent de main en main, sans même attendre que le chiot vienne vers eux. Un chiot n'est pas un jouet mais un être vivant doué de sensibilité. Certains participants à ces séances rapportent que les chiots sont fatigués. Parfois, ils ne sont autorisés qu'à boire très peu pour éviter qu'ils ne fassent leurs besoins pendant le trajet retour. Un chiot doit dormir 18 ou 20 heures par jour et se nourrir et boire quand il en a besoin. Pour toutes ces raisons, cette pratique pourrait relever dans certains cas de la maltraitance animale. Plus grave, les conditions sanitaires ne sont pas toujours respectées. Ainsi, mettre des portées différentes chaque jour ou chaque semaine, tout juste vaccinées (non protégées puisque le rappel n'est pas fait) dans un même local, même si celui-ci est désinfecté, ne sera pas suffisant pour éviter la contagiosité de maladies très graves en élevage, mettant ainsi la vie des chiots en danger. Sous ces dessous peu reluisants, il ne manquera pas de suspecter un coup marketing qui permet aux organisateurs de séances de yoga d'attirer des clients et aux éleveurs de proposer différentes races à ces mêmes clients. Les bébés sont généralement âgés de huit à douze semaines. Pour toutes ces raisons, il lui demande si le Gouvernement compte encadrer ou interdire cette pratique du « Puppy yoga ».

Données clés

Auteur : [M. Olivier Falorni](#)

Circonscription : Charente-Maritime (1^{re} circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18238

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juin 2024](#), page 4346

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)